

Question orale de Mme Culer : Réaménagement du carrefour Saint-Job/Chênaie/Repos.

Mme Culer rappelle que la lutte contre les inondations constitue l'objectif premier de ce chantier. Elle souhaiterait obtenir des renseignements sur l'état d'avancement du projet et la planification des travaux.

Toutefois, une inquiétude est apparue au cours des dernières semaines à propos de l'évolution des potentialités de stationnement suite à ce réaménagement. Mme Culer demande que le Conseil communal puisse être éclairé sur ce point ainsi que sur la concertation qui a eu lieu hier et dont les résultats ne sont pas encore disponibles. Le Collège pourrait-il remettre cette question à l'ordre du jour de la prochaine séance du Conseil communal prévue pour le 7 septembre ?

M. le Président considère qu'il n'est pas nécessaire de remettre ce point à l'ordre du jour de la prochaine séance du Conseil car l'avis émis au terme de la concertation qui s'est tenue hier sera disponible sur le site internet de la commune dès lundi matin.

Ce réaménagement s'inscrit dans la série de travaux effectués le long du Geleytsbeek, dont l'objectif consistait à remettre des cours d'eau à ciel ouvert. Ce projet répond à des préoccupations d'ordre paysager mais aussi didactique, puisqu'il permet de mener une action pédagogique sur le thème de l'eau.

Des changements ont été opérés dans les plans initiaux pour tenir compte des remarques qui ont été formulées. Par exemple, des dispositions ont été prises pour permettre aux cyclistes de poursuivre leur chemin en ligne droite quand ils descendent la rue du Repos. M. le Président a aussi pu obtenir la mise en place de 9 places de parking supplémentaires à hauteur du carrefour entre la rue Geleytsbeek et l'avenue de la Chênaie, quoique la politique régionale tende plutôt vers une réduction du stationnement. L'intérêt du projet réside dans la réunion de deux espaces verts, séparés actuellement par une rue qui est appelée à disparaître. L'aménagement envisagé va donc aboutir à la création d'une perspective paysagère dans cet axe.

De plus, étant donné que plusieurs places de parking seront créées à la chaussée de Saint-Job, le nombre d'emplacements dévolus au stationnement ne va pas décroître. Le projet va aussi contribuer à la suppression des plateaux surélevés, dont de nombreux habitants souhaitent la suppression afin de mettre un terme aux vibrations que subissent leurs immeubles. Les trottoirs vont également être égayés par la présence d'eau et d'espaces de jeux à certains endroits.